

# Déclaration en ligne de l'ouverture d'un établissement scolaire privé hors contrat

## Informations et conseils

Vous pourrez compléter le formulaire en ligne **en plusieurs fois** et accéder à votre dossier à tout moment.



Si vous êtes **plusieurs porteurs d'un même projet** (par exemple le président de l'association et le futur directeur de l'établissement), celui qui commence à remplir le formulaire peut inviter le 2<sup>ème</sup> à compléter également le questionnaire, en cliquant sur :



Une fois que vous aurez cliqué sur  vous pourrez **échanger avec le guichet unique de l'enseignement privé hors contrat**, service  grâce à la boîte de dialogue intitulée Messagerie.



Il vous sera demandé de **joindre** un certain nombre de documents. **Il est recommandé** de les **enregistrer** sur votre ordinateur afin de pouvoir les retrouver facilement en cliquant sur le bouton Parcourir.



Il ne peut être téléchargé qu'une seule pièce jointe par rubrique. Aussi, dans le cas où vous souhaiteriez **joindre plusieurs documents** justificatifs (par exemple pour les services de direction, d'enseignement ou de surveillance) **il est conseillé**, soit de scanner vos documents à la suite dans un seul fichier, soit de télécharger les pièces complémentaires dans la dernière rubrique du formulaire.

*Pour tout renseignement ou question,  
vous pouvez contacter **le guichet unique de  
l'enseignement privé hors contrat**  
[prive.hors.contrat@ac-grenoble.fr](mailto:prive.hors.contrat@ac-grenoble.fr) ou 04 56 52 77 73*